



2024



lalux[®]
PARKING
MAX 30 MIN

lalux[®]
→
PARKING
MAX 30 MIN





SOMMAIRE

04 Présentation de LALUX

06 L'histoire de LALUX

08 Le Groupe LALUX

10 SPUERKEESS

12 Le Conseil d'Administration

14 Les Comités Exécutifs

15 L'année 2024 en bref

18 Le message du Directeur Général

22 Un service client de qualité

24 Des produits performants

32 Responsabilités et engagements

42 Outils digitaux au service des clients

44 Innovations

48 Comptes annuels consolidés

Vers la version vidéo





PRÉSENTATION
DE LALUX





L'histoire de LA LUXEMBOURGEOISE commence en 1920, depuis le Groupe n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, il met à la disposition de ses assurés le plus vaste réseau d'agents du pays. L'ensemble des collaborateurs de ses entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV Luxembourg et APROBAT, mettent également leurs compétences et leur savoir-faire au service de ses clients. Ils contribuent ainsi quotidiennement à positionner le Groupe en tant que leader du marché en termes de satisfaction et d'expérience client, ainsi qu'au top des marques préférées au Luxembourg.

L'HISTOIRE DE LALUX



29.02.1920

- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurance et de Placement
- Démarrage des activités d'Assurances Non-Vie et de Banque
- Siège social: Avenue Marie-Thérèse puis coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1937

Démarrage de l'activité Vie

Dissolution de la société par l'occupant allemand

1945

Rétablissement des organes dirigeants d'avant-guerre

1942

Reprise du portefeuille luxembourgeois Incendie et Accidents de la compagnie française LE GAN

1989

1981

- Filialisation des activités d'assurances et création de 2 nouvelles sociétés: LA LUXEMBOURGEOISE et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
- Nouveau partenaire et actionnaire: SPUERKEESS

- Abandon de la réassurance proportionnelle dans les grandes branches
- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE RE

1999

1996

Création de PECOMA International qui a pour objet d'offrir des services de conseil, de gestion et d'administration en matière de pensions complémentaires

Prise de participation de 25% de DKV Luxembourg

2003

2002

Participation de 10% dans LIA (Lux Investment Advisors) avec SPUERKEESS

Reprise du portefeuille Helvetia

1969



- Transfert du siège social: 10, rue Aldringen
- Nouvelle dénomination sociale: LA LUXEMBOURGEOISE **Société Anonyme d'Assurances**
- Séparation de la division Banque

Reprise du portefeuille automobile luxembourgeois de la compagnie belge A.G. de 1830 (plus tard Fortis)

1971

1968

- Fin des activités de Banque suite à la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances
- Création de la «Banque du Benelux – LA LUXEMBOURGEOISE», détenue pour moitié par le groupe LA LUXEMBOURGEOISE et pour moitié par la Banque du Benelux à Anvers (participation cédée en 1978)

1970

- Début de l'informatisation de la société
- Début de la construction du nouvel immeuble, coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1975

Recours au courtage pour le placement du programme de réassurance

2011



Acquisition de DKV Luxembourg

2021

Obtention du label ESR décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)



Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

2005

- Nouveau siège social: Leudelange
- Création de la marque «LALUX»

lalux
ASSURANCES

2015

- Nouveau slogan: DON'T WORRY *be happy*
- Sortie d'easyAPP, l'application mobile du Groupe LALUX

2022



LE GROUPE LALUX

LA LUXEMBOURGEOISE

a été la toute première
compagnie d'assurances luxembourgeoise
active au Grand-Duché en 1920

Aujourd'hui, le Groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses entités figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.



100 %



COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LG



SPUERKEESS

60 %



40 %

100 %



100 %



100 %



85 %



15 %

100 %



100 %



* hors sociétés immobilières

LALUX se différencie par un actionariat local, financièrement solide, doté d'une forte identité nationale et indépendant de grands groupes internationaux. LALUX est en mesure de proposer à ses

assurés une large gamme de solutions d'assurances flexibles répondant aux besoins et attentes les plus exigeants des clients particuliers, indépendants et entreprises.

SPUERKEESS

un partenaire de confiance depuis plus de 35 ans !

Tout commence en 1989, lorsque SPUERKEESS doit se conformer à une nouvelle loi et abandonner ses activités d'assurances. La banque, souhaitant continuer à couvrir les prêts de ses clients, se tourne vers LA LUXEMBOURGEOISE qui, parmi les partenaires potentiels, est le seul dont le capital est 100% luxembourgeois, un point commun important pour les deux sociétés. Cette même année, une directive européenne oblige LA LUXEMBOURGEOISE à séparer ses activités Vie et Non-Vie. C'est lors de la création des filiales LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances que le partenariat se concrétise avec une participation de 40% de SPUERKEESS dans les filiales Vie et Non-Vie de LA LUXEMBOURGEOISE. Pour renforcer cette collaboration, SPUERKEESS s'engage à ne distribuer que les produits d'assurances de LALUX.

**Le succès de la collaboration
LALUX - SPUERKEESS réside
surtout dans la couverture
des prêts immobiliers et des
financements.**



- **PARTENAIRE DE CONFIANCE**
tradition et innovation bancaire depuis 1856
- **PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**
le plus grand réseau d'agences, le nombre le plus élevé d'espaces self-banking et l'offre Internet et Mobile Banking la plus répandue au Luxembourg
- **PARTENAIRE SOLIDE**
les agences internationales de rating Standard & Poor's et Moody's ont décerné à SPUERKEESS des notations parmi les meilleures au monde
- **PARTENAIRE EXPÉRIMENTÉ**
1 950 employés mettent à disposition des clients leur savoir-faire et leur expérience des marchés financiers internationaux



Aa2

Long Term Deposit Rating
Moody's

AA+

Rating
Standard & Poor's



SPUERKEESS nommée
« Best Investment Bank
& Sustainable Finance
Luxembourg 2024 » par
Global Finance

SPUERKEESS a reçu le
« Randstad Employer Brand
Research 2024 »

Selon Sia Partners, **S-Net**
est la meilleure application
bancaire du Luxembourg

“
LALUX
s'allie à
SPUERKEESS
pour garantir un
service d'excellence
aux clients

”

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31.12.2024



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Aloyse Kohll

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directrice Générale de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Juriste

Joël Wagner

Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS



au 31.12.2024

Comité d'Audit

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité Risk et Compliance

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité des Nominations et Rémunérations

Président

Aloyse Kohll

Membres

Pit Hentgen
François Pauly



LES COMITÉS EXÉCUTIFS

au 31.12.2024

I LALUX

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Henri Hostert
Directeur principal

Steve Balance
Directeur

Valérie Blanck
Directeur

Marc Parage
Directeur

Conseillers

Isabelle Fraiture
Sous-directeur

Stéphanie Dalla Favera
Chef de Département

I LALUX-VIE

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Steve Balance
Directeur

Valérie Blanck
Directeur

Claudia Halmes-Coumont
Directeur

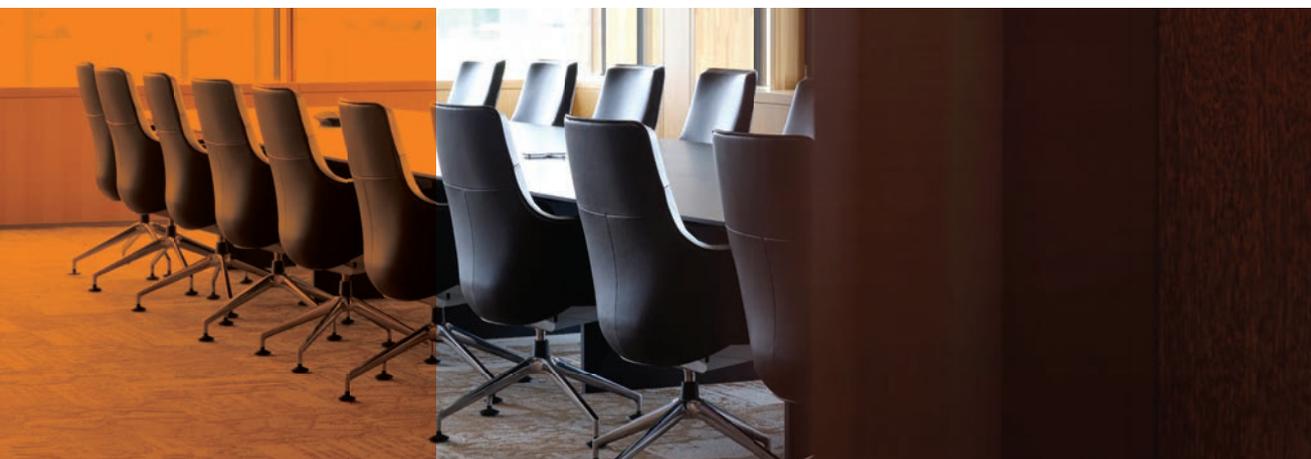
Marc Parage
Directeur

Conseillers

Perry Resl
Directeur adjoint

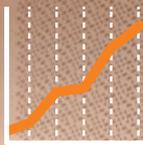
Isabelle Fraiture
Sous-directeur

Stéphanie Dalla Favera
Chef de Département



L'ANNÉE 2024 DE LALUX EN BREF

CHIFFRES CLÉS 2024



Portefeuille

357 491

contrats

94,97 mios €

Résultat de l'exercice

619,15 mios €

Capitaux propres

194,14 %

Ratio de solvabilité II Non-Vie

225,60 %

Ratio de solvabilité II Vie

334,87 %

Ratio de solvabilité II DKV



Sinistres

100 877

sinistres Non-Vie

311 475

prestations DKV



Clients

+ 9 828

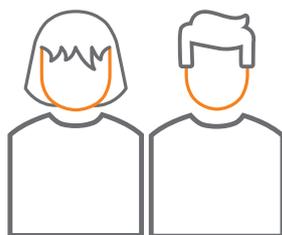
nouveaux clients Non-Vie

+ 7 492

nouveaux assurés DKV

AGENTS

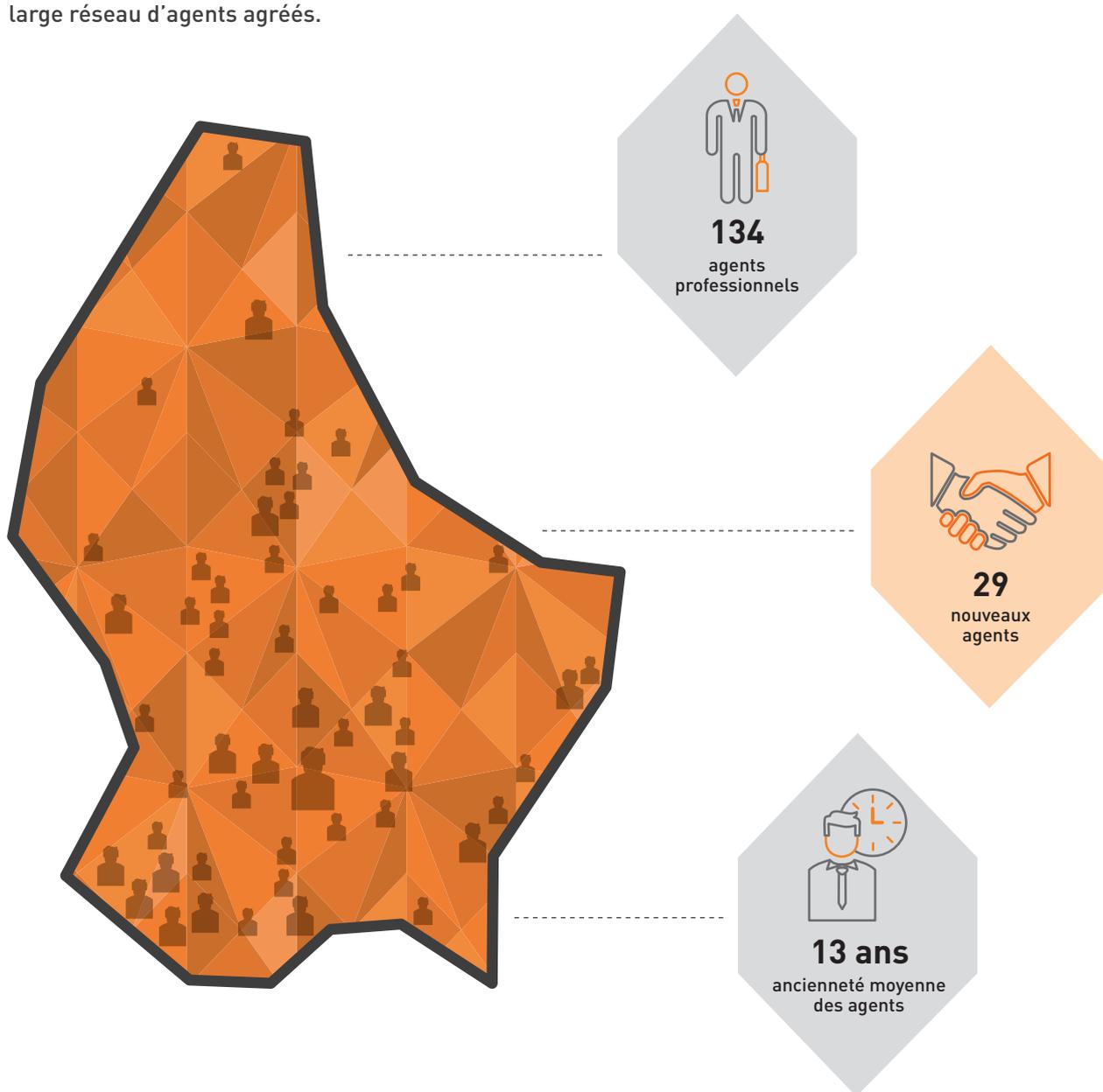
714 au total



EMPLOYÉS

517 au total

Les agents ont un rôle primordial pour les assurés, ils sont à l'écoute des clients et proches d'eux. Empathie, intégrité et proximité sont des valeurs du Groupe LALUX, véhiculées par son large réseau d'agents agréés.





AGENTS PROFESSIONNELS

134 au total

134 agents professionnels à votre service !

Les agents professionnels travaillent à leur propre compte tout en bénéficiant du soutien du Groupe LALUX avec lequel ils travaillent en étroite collaboration. Ainsi, LALUX offre aux agents professionnels une formation complète et continue, un accompagnement personnel ainsi que la mise à disposition de différents outils performants, tant sur le plan commercial, informatique que marketing.

Les agents professionnels s'investissent alors à temps plein pour accompagner leurs clients, construire avec eux une relation durable et leur fournir un conseil personnalisé et adapté à l'évolution de leurs besoins, dans les différents domaines de leur vie.

De la souscription des contrats à la déclaration des sinistres, en passant par le suivi des dossiers et le conseil permanent, les agents professionnels traitent l'intégralité des opérations d'assurances. Tout en privilégiant le contact client, ils dirigent leur entreprise en cohérence avec la stratégie commerciale du Groupe LALUX.





LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTIAN STRASSER

Directeur Général



Les résultats de cette année soulignent à nouveau les performances exceptionnelles du Groupe LALUX. Nous félicitons chaleureusement tous nos collaborateurs, dont l'engagement et le travail ont rendu ce succès possible.

En **Non-Vie**, nous avons enregistré une croissance de **5,97%** des primes, soutenue par l'expansion de notre portefeuille existant et l'acquisition de nouveaux clients. En effet, près de 10 000 nouveaux assurés, tant particuliers que professionnels, ont choisi de faire confiance à LALUX, dont plus de 19% sont devenus des clients complets.

En **Vie**, les primes encaissées ont progressé de **15,16%**. Côté individuel, cette performance est essentiellement portée par les contrats de pension, renforcée par l'intégration de contrats provenant d'un autre acteur du secteur financier. Bien que les assurances soldes restant dû soient encore impactées par la conjoncture difficile du secteur immobilier, un début de reprise semble s'annoncer.

Par ailleurs, en assurance groupe, LALUX-VIE, avec 40% de part de marché, affiche une solide performance, malgré une pression concurrentielle importante. Un environnement de taux de rendement plus élevés nous a permis de générer davantage de revenus sur nos investissements.

Côté **DKV**, l'augmentation la plus significative du Groupe a été constatée dans le nombre d'assurés, qui a progressé de plus de **9%**. Les primes brutes émises ont également augmenté de **8,11%** par rapport à l'année précédente.

Les résultats des enquêtes clients confirment, une fois de plus, notre position de **leader au niveau de notre qualité de service**.

Parmi nos nouveaux **projets**, citons la préparation du renouvellement de notre produit **easyPROTECT Auto**, lancé en janvier 2025, ainsi que les évolutions apportées à notre espace client sécurisé **easyAPP**, qui permet aux assurés Vie de suivre de manière dynamique **l'évolution de leur épargne**. Nous avons également poursuivi la digitalisation de nos archives, la mise en place du tiers payant côté DKV, et le lancement de notre nouveau film publicitaire de notoriété.

Grâce à l'introduction de nouveaux outils et à l'automatisation de certaines tâches, nous parvenons à **améliorer constamment nos processus internes**. Ce gain en efficacité nous permet de **libérer du temps** pour **renforcer nos relations** avec nos clients actuels et potentiels. Par ailleurs, l'intelligence artificielle (IA) ouvre de nombreuses opportunités pour optimiser notre performance opérationnelle, améliorer notre service client et, plus largement, rester compétitifs dans un environnement de plus en plus réglementé et en rapide évolution.

Cette accélération de la transformation numérique présente un grand nombre d'opportunités, mais elle entraîne également des **défis en matière de sécurité**. Conscients de l'enjeu, nous mettons en place les **mesures techniques** et de **sensibilisation** nécessaires pour minimiser les cyber-risques.



En matière d'expérience client, nous avons mis un accent particulier sur l'accompagnement de nos assurés avec des **conseils pratiques et utiles** sur des sujets variés tels que la pension, la santé, le logement ou l'automobile. La prévention, en particulier, occupe une place prépondérante. Pour encourager l'adoption de bonnes pratiques, nous avons pris la décision d'inclure le service supplémentaire **LALUX Taxi** dans notre formule Performance d'easyPROTECT Auto. Ce service permet à nos clients de rentrer en taxi en toute sécurité chez eux s'ils ne peuvent pas conduire, contribuant ainsi à des routes plus sûres pour tous.

En tant que conseiller de nos clients, nous restons attentifs à l'actualité de notre secteur et participons activement aux débats qui le concernent. Par exemple, face aux enjeux liés au **système de pension légale**, nous avons organisé une table ronde avec Madame la Ministre Deprez pour sensibiliser sur la nécessité de préparer au mieux sa retraite de manière anticipative, en bénéficiant d'incitations fiscales.

Enfin, la **Responsabilité Sociale des Entreprises** (RSE) demeure l'un des piliers fondamentaux de notre stratégie. Elle se reflète dans tous les aspects de notre activité, que ce soit à travers notre mission de protection et d'accompagnement de nos clients, la définition de notre plan de projets annuel, ou encore la création d'un environnement de travail agréable pour nos employés. Parmi les initiatives régulières que nous menons, nous sommes particulièrement fiers d'avoir offert à **tous nos collaborateurs** une **couverture santé DKV performante** (EASY HEALTH), extensible à leur famille à des conditions avantageuses. De quoi vivre au quotidien l'excellence du service que nous proposons à nos clients.

Tant les résultats, que les avancées de nos projets et la saisie des opportunités futures confirment la volonté de notre Groupe de placer **nos assurés au centre de nos préoccupations** et de concentrer nos forces pour leur offrir la meilleure expérience du marché. Les excellents retours que nous recevons de nos clients et des enquêtes externes, s'ils nous donnent bien entendu satisfaction, sont avant tout une source de motivation pour nourrir notre ambition de **faire progresser continuellement la qualité** de notre service.

UN SERVICE CLIENT DE QUALITÉ

LALUX - LEADER EN TERMES DE SATISFACTION CLIENTS

ÉTUDE TNS-ILRES

L'étude TNS-Ilres permet une visualisation du marché des assurances en termes de relation client et de recommandation. L'enquête est réalisée auprès de 1 000 personnes au Luxembourg.

LALUX est le **1^{er}** assureur en termes de préférence et de performance.

En 2024, LALUX reste leader du marché pour la qualité de service, en particulier du point de vue de ses clients.

Taux de recommandation :

8/10

plus de 8 clients sur 10 recommandent LALUX



Les points forts selon les clients LALUX :

- la compétence de la compagnie et des agents
- une compagnie à mes côtés en cas de besoin
- l'expérience client en général
- le suivi et la gestion de sinistre

NOTE FACEBOOK

1^{er} assureur au Luxembourg en nombre de fans :

19 704 fans en 2024



Avec une recommandation de **82%** affichée sur Facebook, LALUX est l'assurance la mieux notée au Luxembourg.

NOTE GOOGLE

4,4/5



La note attribuée sur Google témoigne de la confiance envers les produits et services LALUX, ce qui souligne son engagement continu envers l'excellence et la satisfaction client.



MESURE SYSTÉMATIQUE DE LA QUALITÉ - ÉTUDE INTERNE

Soucieuse de toujours améliorer ses services, LALUX réalise une étude de satisfaction auprès de ses clients après un sinistre. Les excellents résultats de cette enquête illustrent la qualité des services fournis.



Taux de satisfaction des clients pour la gestion de leurs sinistres



Clients satisfaits

Les qualités principales de la gestion sinistre :

- amabilité du gestionnaire
- assistance, suivi et conseil de l'agent
- organisation des réparations et d'une solution de rechange

Very happy with their insurance services for 12 years now. They are my reliable provider.

Mir ware ganz zefridde wéi séier alles gereegelt war.

LALUX Assurances
ass déi bescht
Versécherung hei
zu Lëtzebuerg!

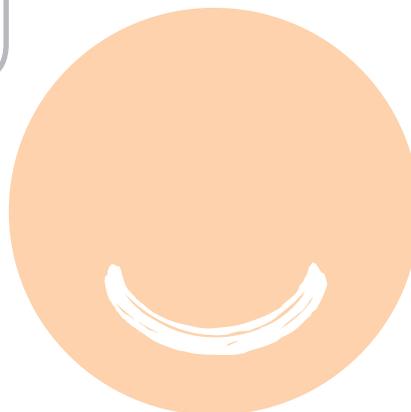
Très satisfait de la relation avec mon agent.

Je suis pleinement satisfait de la gestion de mon dossier. Je tiens à souligner la disponibilité des gestionnaires. Très appréciée. Rapide, claire et efficace.

J'ai été vraiment surprise par la rapidité avec laquelle ma dernière demande a été traitée. Je vous remercie beaucoup.

Sehr schnelle Bezahlung!

Je suis très content de LALUX depuis plus de 45 ans.



DES PRODUITS PERFORMANTS

Le Groupe LALUX propose une gamme complète de produits et services, qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels.



ASSURANCES NON-VIE



easyPROTECT

une assurance complète et unique au Luxembourg

easyPROTECT est le seul contrat au Luxembourg qui permet de regrouper toutes ses assurances : Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages.

Grâce au contrat easyPROTECT, le client a une vision claire de toutes les garanties choisies. La gestion est simplifiée au maximum : un seul contrat, un seul intermédiaire, une seule prime et une seule date d'échéance. Le client profite d'économies substantielles puisque des remises sont accordées en fonction du contrat et un paiement mensuel par domiciliation est possible.

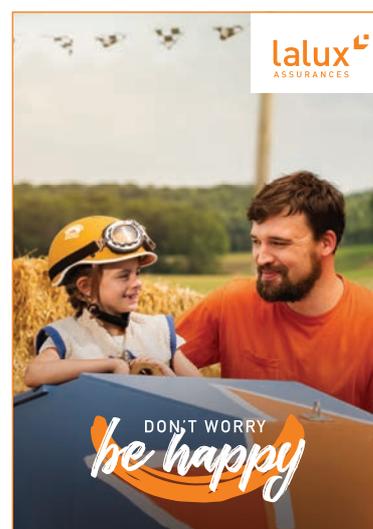
Repensée en 2024, **easyPROTECT Auto** se décline en 3 formules qui peuvent être complétées d'options permettant à chacun de composer la protection sur mesure qui lui convient. En plus des garanties de base, la formule Sécurité inclut déjà le service **Top Assistance** qui offre un dépannage et remorquage rapide en cas d'accident et même en cas de panne. Elle peut aisément être complétée de couvertures utiles, jusqu'à une casco assortie de faibles franchises, pour une protection complète à budget maîtrisé. La formule Performance, quant à elle, se différencie notamment par la protection du bonus évitant toute augmentation de prime suite à un simple dégât matériel.

Le service **Time2Lease** permet aux clients désireux de passer au leasing automobile de conserver leur assurance **easyPROTECT Auto**. Via ce service, les agents LALUX proposent des offres privilégiées en partenariat avec des entreprises de leasing à leurs clients. Ces derniers profitent ainsi de tarifs avantageux tout en continuant de bénéficier du service de leur agent LALUX.

easyPROTECT Habitation, se présente également en 3 formules pour s'adapter au mieux aux nouveaux modes de vie. La formule Sécurité regroupe les essentiels, la formule Confort se compose à la carte et la formule Performance s'adresse à ceux qui préfèrent une assurance ultra complète. LALUX propose aussi des garanties complémentaires qui permettent aux clients de se protéger au mieux. Par exemple, la garantie Périls Climatiques offre une protection optimale contre les catastrophes naturelles comme les inondations, le refoulement ou débordement des égouts, le ruissellement ou encore l'accumulation d'eaux de pluie. La garantie Valeur à neuf couvre quant à elle la valeur d'achat des biens jusqu'à 10 ans. En outre, de nouveaux Packs adaptés aux besoins et équipements des clients (piscine, appareils énergies vertes, cyclisme et mobilité douce, ou objets de valeur) sont proposés et font bénéficier de rabais supplémentaires lorsque plusieurs d'entre eux sont souscrits.

D'autres services additionnels sont toujours disponibles, tels que **Home Assistance**, un service de dépannage 24h/24 et 7j/7 en cas de dégâts ou de panne à la maison qui organise l'intervention rapide de corps de métier spécialisés. Pour les étudiants, **Discover**, est la solution spécifique qui couvre leur responsabilité civile, leur logement en Europe ainsi que leur matériel informatique.

Enfin, le contrat **easyPROTECT** est flexible et évolutif. À tout moment, il est possible, via un simple avenant, d'ajouter et d'enlever des risques, par exemple après l'achat d'une seconde habitation, d'une voiture ou dans le cadre de l'arrivée d'un enfant.



Protection Juridique

LALUX propose à ses clients une Protection Juridique qui offre un accompagnement complet, simple et personnalisé en cas de litige. La Protection Juridique aide à trouver rapidement une solution à l'amiable et couvre les frais et honoraires en cas de démarches judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.



LALUX-VIE

Assurances Vie



Grâce à une longue expérience dans le secteur, dont une quarantaine dans les régimes de pension, LALUX-VIE offre aux particuliers et entreprises des conseils d'experts en matière d'assurances Vie. Une équipe locale de 73 professionnels expérimentés, dont une douzaine d'actuaire, garantit un service de qualité dans la langue préférée du client.

Pour les particuliers, LALUX-VIE propose des solutions variées et appropriées pour protéger sa famille grâce à une assurance prévoyance, faire fructifier son capital en diversifiant ses investissements, y compris dans des fonds écoresponsables, planifier sa succession, préparer sa retraite ou encore assurer son prêt immobilier. Dans le but d'améliorer et de simplifier la compréhension des produits, LALUX-VIE a créé **easyLIFE**, un concept qui permet de définir les assurances Vie qui répondent concrètement aux besoins de ses clients. À travers 4 simples questions relatives à leurs attentes (épargne, retraite, investissement, prévoyance), **easyLIFE** propose une offre multi-solutions parfaitement adaptée à la situation et au budget mensuel de chaque client. En outre, les produits de LALUX-VIE profitent d'un cadre fiscal avantageux permettant de faire des économies substantielles.

Afin de prendre part activement au débat sur les évolutions du système légal de pension, LALUX a organisé en octobre 2024 une table ronde en présence de Madame la Ministre Martine Deprez. L'événement, auquel ont assisté de nombreux acteurs du secteur, a permis d'échanger sur les enjeux du système actuel et a mis en évidence l'importance d'agir tant au niveau individuel qu'au niveau des entreprises pour assurer à chacun un avenir serein.

EMMA PRÉPARE DÉJÀ SA PENSION. ET VOUS ?

lalux ASSURANCES

easyLIFE Pension

ÉPARGNEZ POUR VOTRE PENSION ET PROFITEZ CHAQUE ANNÉE D'ÉCONOMIES D'IMPÔTS

easyLIFE Pension

Pour les particuliers, **easyLIFE Pension** est une solution d'épargne individuelle qui permet de compléter ses revenus à la retraite, tout en bénéficiant dès aujourd'hui d'économies d'impôt. Deux formules d'investissement sont proposées : l'épargne garantie de la formule Sécurité ou la formule Performance offrant un rendement potentiellement plus élevé grâce aux fonds d'investissement soigneusement sélectionnés. Des choix d'investissement durables sont également proposés avec des fonds classifiés ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Un simulateur disponible sur lalux.lu permet de calculer en quelques clics le gain d'impôt généré grâce à **easyLIFE Pension** en fonction de la prime investie et de la situation fiscale de chacun.

lalux-Safe Future

lalux-Safe Future est un produit spécialement dédié aux avantages fiscaux accordés aux professions libérales et aux indépendants, par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension. Concrètement? Les professions libérales et les indépendants peuvent financer leur propre pension en bénéficiant d'une fiscalité favorable similaire aux plans de pensions complémentaires offerts par les employeurs.

LIBERTÉ ET FLEXIBILITÉ

lalux-Safe Future s'adapte entièrement aux besoins individuels. Le client peut librement décider du montant de la prime qu'il souhaite investir. Ce montant peut être adapté chaque année et des primes supplémentaires peuvent être versées à tout moment.

PROTECTION DES PROCHES

Des couvertures complémentaires en cas de décès ou d'invalidité veillent à ce que le niveau de vie du client et de sa famille soit protégé quoi qu'il arrive ! Ces couvertures optionnelles constituent une charge fiscalement déductible au même titre que la prime retraite.

RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ

Enfin, le contrat **lalux-Safe Future** est conclu complètement sous forme digitale, ce qui permet d'optimiser le temps et de faciliter le processus de souscription.

Pour les professionnels, plusieurs produits sont proposés, notamment les régimes complémentaires de pension souscrits par les employeurs au profit des collaborateurs. Leader dans ce domaine sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE assure une couverture complète pour plus de 55 000 collaborateurs de quelques 2 000 entreprises clientes.

Au-delà des régimes complémentaires de pension, LALUX-VIE propose aussi une assurance « personne-clé » (keyman insurance) qui garantit la continuité de l'activité d'une entreprise et la couverture des conséquences pécuniaires suite à la perte d'un collaborateur stratégiquement important, que ce soit le dirigeant ou tout autre collaborateur spécialisé.

Bien que focalisée sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE a aussi noué des contacts avec des partenaires à l'étranger, via plusieurs réseaux internationaux, et peut ainsi proposer des solutions « Cross-Border » et des solutions de pooling international.



easyLIFE Invest for Future



LALUX-VIE propose **easyLIFE Invest for Future**, un produit d'investissement durable selon la classification ESG (Environnement, Social et Gouvernance), combinant capital protégé et fonds d'investissement.

La labélisation « LuxFLAG ESG Insurance Product » garantit que les qualités ESG des investissements sélectionnés ont été vérifiées par un institut indépendant.



DKV Luxembourg

DKV Luxembourg partenaire expérimenté, performant et fiable

Pour offrir une protection complète aux clients dans chaque phase et aspect de leur vie, le Groupe offre des assurances maladie performantes avec les meilleures prestations santé du marché grâce à DKV Luxembourg, qui fait entièrement partie du Groupe LALUX depuis 2015.

Présente au Grand-Duché depuis 1981, DKV Luxembourg était la première assurance maladie complémentaire privée au Luxembourg. Aujourd'hui, DKV Luxembourg prend soin de près de 89 000 clients et reste leader sur le marché de l'assurance maladie privée pour les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg.

DKV Luxembourg propose une vaste gamme de couvertures maladie pour répondre aux besoins spécifiques de chaque particulier et professionnel. Assurance perte de revenus, couvertures complémentaires ou encore assurance complète ouvrent l'accès à des soins médicaux de qualité et permettent de couvrir largement les traitements curatifs ambulatoires, stationnaires, dentaires et optiques.



**EASY HEALTH,
l'assurance maladie
intégrale**



**EASY HEALTH -
le produit complet de
DKV Luxembourg inclut
BEST CARE⁺ et TRAVEL⁺ :**

BEST CARE⁺

Ce service exclusif intervient en cas de maladie grave nécessitant un traitement rapide, DKV Luxembourg garantit un rendez-vous auprès d'un spécialiste, également à l'étranger, dans les 5 jours ouvrables et met à disposition un montant forfaitaire de 500 € pour les frais de transport.

TRAVEL⁺

Grâce à l'assurance maladie voyage à l'étranger TRAVEL⁺, le client est couvert pendant les 8 premières semaines d'un voyage dans le monde entier. Dans le cas d'un accident ou d'une maladie, DKV Luxembourg organise et prend en charge le rapatriement au Luxembourg.



APROBAT lalux-assurances

Assurances de construction

APROBAT, filiale du Groupe LALUX constituée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction, dispose du savoir-faire, de l'expérience et de la fiabilité nécessaire pour accompagner ses clients dans leur projet immobilier. La protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de la construction et pour toutes les personnes impliquées, tant les particuliers que les professionnels.

- L'assurance **Tous Risques Chantier** assure les dégâts matériels directs causés pendant les travaux suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine des intervenants. Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont également couverts tout au long de la construction.
- La garantie **Responsabilité Civile Décennale** intervient après l'achèvement des travaux. La majorité des dommages constatés surviennent pendant les 5 premières années après achèvement des bâtiments et grâce à cette garantie les gros ouvrages sont couverts pendant 10 ans.

En plus d'assurer les gros ouvrages, cette garantie protège les clients des dégâts sur les menus ouvrages, c'est-à-dire les éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur (radiateurs, tuyauteries, portes, fenêtres...) pendant 2 ans.

Pour souscrire cette assurance, un contrôle technique du chantier par un bureau de contrôle pendant la phase de construction est obligatoire. APROBAT réalise elle-même les contrôles techniques obligatoires, ce qui permet de réduire les coûts et de simplifier les procédures. Grâce aux contrôles



effectués tout au long du chantier pour vérifier que la construction est réalisée selon les règles de l'art, la qualité de l'ouvrage peut être garantie. En réunissant l'assurance et les contrôles, APROBAT réduit les coûts et simplifie les procédures. Tous les intervenants sur le chantier étant considérés comme assurés, la recherche du responsable s'avère inutile. Les éventuels arrêts du chantier sont évités et les dommages pris en charge instantanément.

Pour les professionnels en matière de construction, ces assurances sont aussi indispensables. Ils doivent se protéger contre les risques du métier et les éventuels dégâts qui peuvent survenir pendant les travaux, mais également après. APROBAT propose les assurances spécifiques dédiées aux professionnels de la construction, architectes, entrepreneurs, ingénieurs, bureaux d'études et promoteurs qui sont soumis par le Code Civil aux garanties biennales et décennales.



APROBAT propose donc les solutions optimales tant aux particuliers qu'aux professionnels afin que chaque projet de construction se déroule sans faille.





SOLUTIONS POUR LES PROS

Les avantages pour les professionnels



LALUX accompagne les professionnels tout au long de leur activité. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure, selon les besoins et le secteur d'activité, la protection est garantie de manière optimale tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau personnel.

De la couverture purement «matérielle» des biens, aux dommages subis ou causés par des tiers, jusqu'à la protection et la sécurisation des employés, le Groupe LALUX offre une panoplie d'assurances sur mesure qui s'adaptent parfaitement aux exigences de la société et complètent efficacement les assurances obligatoires spécifiques à certains secteurs afin d'éviter que le succès, voire même l'existence de l'entreprise, soient mis en péril.



easyPROTECT PRO



Les professionnels ont également leur contrat tout-en-un. Qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite entreprise, d'un cabinet médical, ou d'une exploitation agricole, chaque professionnel peut en bénéficier.

easyPROTECT PRO couvre aussi bien les dommages aux véhicules, aux bâtiments, aux marchandises, à l'équipement professionnel, au matériel bureautique ou encore informatique. Au-delà de l'indemnisation de ces **dommages aux biens**, easyPROTECT PRO permet également de limiter les conséquences financières que ce type de sinistre peut avoir sur l'activité même de l'entreprise grâce à la couverture du **chômage commercial**.

Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques qui peuvent engager la **responsabilité** personnelle du dirigeant et celle de ses collaborateurs. LALUX propose une couverture de Responsabilité Civile et Protection Juridique de base qui inclut, entre autres, la Responsabilité Civile Exploitation et la Responsabilité Civile Immeuble. Dans le cas où la responsabilité du dirigeant est engagée, easyPROTECT PRO propose, pour une couverture optimale, la Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise, qui protège le patrimoine privé de ceux-ci.

Enfin, easyPROTECT PRO offre la possibilité de souscrire à une assurance **Accident Entreprise**. Il s'agit d'un complément à l'assurance de travail légale dont peuvent bénéficier tous les collaborateurs de l'entreprise ou uniquement un groupe de salariés défini. Les employés concernés profitent alors d'une couverture performante en cas d'invalidité, de décès ainsi que du remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant leur activité professionnelle.



Protection et fidélisation des collaborateurs



Le personnel constitue la base de la réussite de l'entreprise. Il est donc de plus en plus important d'identifier rapidement les « bons éléments » lors du processus de recrutement, de motiver et de fidéliser ses équipes pour garantir par la suite un fonctionnement efficace et la bonne continuité des activités. Le Groupe LALUX propose des assurances spécifiquement conçues pour répondre à ces besoins. Elles couvrent non seulement les collaborateurs, mais engendrent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise.

Le **régime complémentaire de pension lalux-Staff Protect** représente un moyen efficace de fidélisation supplémentaire, que ce soit pour l'intégralité ou seulement une partie des salariés. Ce contrat d'assurance collective a pour objectif de compléter les prestations des organismes officiels de Sécurité Sociale en ce qui concerne le volet 'retraite'. Des couvertures risques comme le décès et/ou l'invalidité sont aussi des éléments indispensables pour une couverture complète. L'investissement de l'épargne du volet 'retraite' peut se faire au choix de chaque affilié soit dans un produit de type assurance Vie classique, avec un taux de rendement garanti, soit dans un produit de type unit-linked. Dans ce dernier cas, des fonds d'investissement de tout genre peuvent être proposés (notamment aussi des fonds de type écoresponsable ou « ESG – Environnement, Social et Gouvernance »). Par ailleurs, la plateforme digitale easyPENSION PRO permet de faciliter la communication avec les clients employeurs et leurs affiliés.

Si le dirigeant de l'entreprise a le statut d'indépendant, **lalux-Safe Future** comme solution de pension complémentaire est très similaire à celle pour les entreprises qui présente aussi des avantages fiscaux considérables.

En complément, l'**assurance personne-clé (key person insurance)** aide l'entreprise à contrecarrer les conséquences pécuniaires qui découleraient du décès d'une personne indispensable à la poursuite de ses activités.

Citons à ce niveau également l'**Assurance Santé Collective de DKV Luxembourg**, dont l'intérêt semble évident pour les collaborateurs, et dont la déductibilité fiscale pour l'employeur n'est pas à négliger. Elle permet de compléter l'intervention de l'assurance maladie obligatoire aux domaines non couverts ou couverts partiellement par celle-ci. DKV Luxembourg propose un contrat sur mesure: l'employeur intègre les garanties selon ses besoins et choisit d'en faire bénéficier l'ensemble de ses employés ou une partie définie de ceux-ci. Côté employés, les formalités médicales et le délai de carence sont supprimés, ainsi que pour leur famille et, côté employeurs, ils profitent d'une déduction fiscale attrayante puisque les frais d'assurances entrent dans les dépenses d'exploitation.

ASSURANCES DE BIENS

easyPROTECT PRO
bâtiments, véhicules, équipements et
marchandises

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

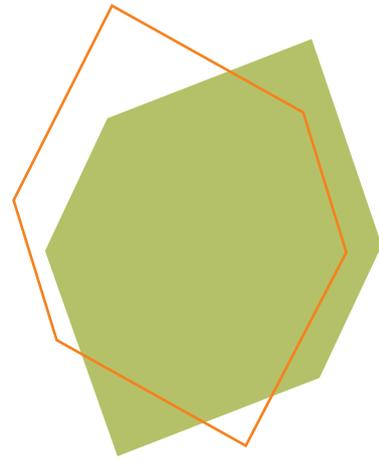
easyPROTECT PRO
dont RC Dirigeants d'entreprise
APROBAT LALUX Assurances
pour le secteur de la construction

ASSURANCES DE COLLABORATEURS

easyPROTECT PRO
Accident Entreprise
lalux-Staff Protect
Régime complémentaire de pension
lalux-Safe Future
pour indépendants
DKV Luxembourg
Assurance Maladie Collective

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)



Constituée en 1920 à l'initiative citoyenne d'hommes politiques qui avaient pour ambition de soutenir la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale et de préserver la souveraineté économique et politique du Grand-Duché à travers le financement de l'assurance, LA LUXEMBOURGEOISE nourrit depuis son origine une ambition d'exercer sa responsabilité sociétale. Devenue Groupe LALUX en 2017, elle n'a cessé de mettre en œuvre des projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité.



Depuis longtemps, elle a intégré dans son ADN la conscience de sa responsabilité envers le contexte dans lequel elle évolue et agit. Cela la pousse à multiplier ses initiatives dans ce domaine. La nomination d'une Responsable du Développement Durable en est une illustration. Afin de formaliser ses engagements, le Groupe LALUX a défini sa stratégie RSE, et inscrit toutes ses actions futures autour des 5 axes qui la composent.



LES 5 PILIERS DE LA STRATÉGIE RSE DE LALUX

1. Stabilité financière et croissance économique durable

Aujourd'hui l'un des leaders du marché de l'assurance luxembourgeois, le Groupe se démarque par son actionnariat majoritairement privé et familial, qui permet de garantir pérennité et stabilité tant à ses actionnaires, qu'à ses employés et ses assurés. Protéger ses clients contre les risques financiers en cas de sinistres est son cœur de métier. Une attention particulière est ainsi naturellement portée à la croissance économique, constante et durable, de même qu'à l'application d'une politique d'investissement responsable et prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).



Ce premier axe se traduit aussi nécessairement par l'évolution de la gamme de produits de LALUX. Ainsi easyLIFE Invest for Future offre une alternative d'investissement responsable, promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ce produit a d'ailleurs obtenu le label «LuxFlag ESG Insurance Product» pour la troisième année consécutive, garantissant que le respect des qualités ESG des investissements sélectionnés a été vérifié par un institut indépendant.



2. Engagement social et ancrage territorial

Pour LALUX, il est important de soutenir des œuvres caritatives et des associations locales, comme le nouveau partenariat signé avec «natur&emwelt a.s.b.l.». Être présente à des événements artistiques, culturels ou sportifs importants au Luxembourg a toujours été un élément clé de l'engagement de LALUX.

En parallèle des dons ponctuels à différentes associations, LALUX a fait don de EUR 5.000 à l'association «Den Cent Buttek», qui lutte contre le gaspillage alimentaire et qui redistribue ces produits alimentaires à des familles dans le besoin. Cette somme est issue du micromarket, initiative anti-gaspillage lancée fin 2022, qui permet à tout visiteur du bâtiment d'emporter les invendus du restaurant d'entreprise, de même que d'autres plats, à petits prix.

Enfin, LALUX a organisé une collecte de vêtements et de jouets au profit de 3 associations. Plus de 100 jouets ont été remis aux a.s.b.l. Tricentenaire et Taba, et plus de 300 kg de vêtements à l'a.s.b.l. «Spëndchen», en partenariat avec IMS.



3. Minimisation de l'empreinte environnementale



Dans un premier temps, le focus sera mis sur quatre actions principales qui permettront de minimiser l'empreinte environnementale :

- mesurer et réduire les émissions carbone,
- compenser les impacts négatifs,
- réduire et assurer une gestion responsable des déchets,
- digitaliser certaines démarches et processus.

18



points de recharge
pour voitures électriques

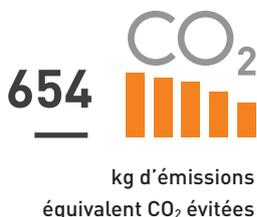
La construction du siège social de LALUX en 2011 respectait déjà de hautes exigences en matière de construction durable. A titre d'exemple, les citernes installées sur les toits du bâtiment ont pour objectif de récolter les eaux de pluie pour les utiliser au niveau des sanitaires et de l'arrosage des espaces verts.

16



box à vélos
pour les plus motivés

Pour encourager les employés qui souhaitent jouer un rôle actif dans la minimisation de l'empreinte environnementale, LALUX met à disposition 18 points de recharge pour voitures électriques dans ses parkings souterrains, mais également 16 box à vélos pour les plus motivés.



LALUX adopte une gestion des déchets responsable. Dans ce contexte, elle a reçu le label SDK (SuperDrecksKëscht) pour la première fois en 2013. Tous les étages du bâtiment de LALUX disposent ainsi de poubelles de tri avec 3 compartiments, afin de séparer plastique, papier et déchets ménagers. Par ailleurs, les déchets problématiques comme les ampoules, les piles ou les cartouches d'encre sont triés séparément, conformément aux exigences de la SDK. Les essuies mains sont également recyclés depuis 2023. En 2024, ce sont ainsi près de 830 kg qui ont été recyclés, ce qui équivaut à 357 kg d'émissions équivalent CO₂ évitées. Le projet « Zéro mégot » de la société « shime » a quant à lui permis de recycler plus de 20 kg de mégots transformés en mobilier urbain, grâce aux 5 cendriers spécifiques installés au siège de LALUX. Ceci équivaut à 47 kg d'équivalent CO₂ non-émises à 40.800 m³ d'eau non polluée par des mégots jetés par terre. Enfin, une machine à eau filtrante branchée directement à l'eau de ville a été mise à disposition des usagers du bâtiment, offrant ainsi une eau de très bonne qualité sans déchet.

Lorsque LALUX met à disposition des articles publicitaires à l'occasion d'événements organisés par des associations sponsorisées, elle veille à faire des choix de matériaux plus durables. Au niveau de la réduction de la consommation d'électricité, l'éclairage des parkings a été réduit de 100 % à 20 % et l'intégralité des ampoules du siège social a été remplacée par des ampoules LED, économisant ainsi plus de 50 % d'électricité.

De plus, beaucoup de démarches ont été digitalisées en interne, pour faciliter le travail des employés, mais aussi au niveau du service clients, ces derniers pouvant désormais profiter de l'application mobile et de l'espace client en ligne. Ces initiatives ont également permis de réduire la consommation de papier. Le digital représentant toutefois également des émissions de gaz à effet de serre, les employés ont été invité à réaliser un tri dans leur boîte mail et dans leur(s) dossier(s) personnel(s) durant la semaine du Digital Clean Up.

Grâce à cette mobilisation, plus de 150.000 emails et plus de 38.000 fichiers ont été supprimés. Cela représente environ 250 kg d'émissions équivalent CO₂ évitées. A des fins éducatives, des bonnes pratiques et habitudes à adopter en amont ont également été communiquées aux collaborateurs.



150.000 emails
et 38.000 fichiers
supprimés

LALUX est également signataire du manifeste « One Planet Luxembourg » qui vise à demander aux pouvoirs publics de prendre en compte les enjeux du développement durable dans leurs politiques.

Afin de mesurer l'empreinte environnementale de son activité, LALUX effectue depuis 2023 un bilan carbone à récurrence annuelle, ce qui lui permet de prendre conscience de son impact sur son environnement et de constituer un plan d'action de réduction pertinent, réaliste et adapté.



4. Lutte contre les discriminations et protection des personnes vulnérables

Avec un taux de population étrangère de 48%, la société luxembourgeoise est réputée pour être diverse, multiculturelle et multilingue.

LALUX est de plus signataire de la Charte de la diversité depuis 2012. Cette charte vise à créer et maintenir un engagement vers davantage de diversité et d'inclusion dans le milieu professionnel et ce à travers la mise en place de pratiques qui favorisent la cohésion et l'équité sociale.

LALUX marque donc officiellement son engagement pour améliorer et promouvoir la gestion de la diversité au sein de l'entreprise et le traduit par des actions concrètes, et ce depuis maintenant 10 ans.

5. Promotion du bien-être au travail



Depuis toujours, le Groupe LALUX accorde une attention centrale à la satisfaction de ses clients et se trouve d'ailleurs être le leader du marché dans ce domaine. Convaincue que l'atteinte de cette excellence nécessite avant tout de prendre soin de ses collaborateurs, LALUX veille à la création et au maintien d'un environnement de travail agréable et sain, respectueux de la «work-life balance».

LALUX participe également à la stratégie nationale VISION ZERO qui vise à renforcer la sécurité et la santé au travail, en incitant les entreprises à s'engager pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.



Tous ces efforts ont été officiellement reconnus avec l'obtention du label ESR «Entreprise Socialement Responsable», décerné par l'Institut National pour le Développement Durable et la RSE. De quoi renforcer durablement l'engagement profond du Groupe en matière d'ESG et multiplier les initiatives dans ce domaine.

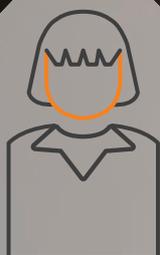
TOTAL GROUPE



517

Au 31 décembre 2024, le Groupe LALUX occupe 517 employés, répartis entre ses différentes entités, toutes situées à Leudelange:

- 373 personnes – LALUX
- 73 personnes – LALUX-VIE
- 58 personnes – DKV Luxembourg
- 10 personnes – APROBAT LALUX Assurances
- 3 personnes – PECOMA Actuarial and Risk



53%

276 femmes



47%

241 hommes



+ 74

recrutements



4

mutations intragroupes /
mobilité interne



80%

temps
complet



12 ans

ancienneté
moyenne



20%

temps
partiel



FORMATION DE QUALITÉ

Afin d'améliorer les compétences de ses agents et employés dans divers domaines de l'assurance, LALUX s'efforce de proposer des formations régulières. En outre, pour permettre une plus grande flexibilité, des vidéos éducatives ont été enregistrées et sont accessibles à tout moment pour approfondir leurs connaissances professionnelles.

La plateforme de formation en ligne CAMPUS facilite tant l'accès aux différents e-learning, visioconférences et vidéos éducatives, que leur organisation.

Lesdites formations permettent aux agents d'utiliser efficacement les outils de travail mis à leur disposition par LALUX. Grâce aux formations de qualité, ils sont en mesure de répondre de manière optimale aux demandes des assurés et de maintenir LALUX en position de tête en termes de satisfaction client au Luxembourg.



56 % formations digitales pour nos agents



7 050 heures de formations suivies par les employés



79 heures proposées pour nos agents

Chaque agent a des besoins spécifiques en matière de formation. Les combler de manière personnalisée lui permet d'offrir un service de qualité à ses clients. Il est de plus primordial de varier les thématiques proposées. Parmi celles-ci se retrouvent des sujets spécifiques aux produits d'assurance et d'autres liés aux outils digitaux et informatiques. Des formations de sensibilisation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière de cybersécurité sont constamment disponibles sur la plateforme de formations.

LALUX - UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

LALUX est convaincue que pour offrir un service de qualité à ses clients, il faut des employés motivés et productifs. Cela dépend largement de leur satisfaction au lieu de travail. Pour cette raison, il est primordial pour LALUX d'investir pour améliorer leur quotidien au sein de LALUX en leur accordant un certain nombre d'avantages.



LALUX prend par exemple intégralement en charge le financement d'un régime complémentaire de retraite en faveur de ses employés. Ce régime prévoit des prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite ou de décès.

De plus, depuis 2024 tous les collaborateurs du Groupe LALUX bénéficient d'une assurance maladie complémentaire privée financée par l'employeur. Cette assurance comprend toutes les couvertures, y inclus l'assurance maladie pour les voyages et la formule *best care* qui permet la consultation auprès d'un spécialiste dans les 5 jours. Les autres membres de leur famille ont des conditions plus favorables pour ce même produit.

Tous les employés bénéficient aussi automatiquement de prix avantageux sur les produits d'assurance du Groupe. LALUX offre la possibilité à tous les employés qui le souhaitent de devenir agent d'assurances. Les cours de préparation pour l'examen sont pris en charge par LALUX et la formation se déroule en interne avec un formateur du Groupe.

LALUX offre la possibilité aux employés de participer au futur du Groupe LALUX grâce à l'acquisition de parts de la société **JOY'N**, qui équivalent à 1/10 d'une action de sa maison-mère, la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE. Ils ont ainsi la possibilité de profiter de la distribution de dividendes qui représentent généralement un rendement plus intéressant qu'une épargne classique. En 2023, près de 10% des salariés ont ainsi profité de cette opportunité.

Des choses simples sont présentes au quotidien, telles que la mise à disposition gratuite de fruits frais, la possibilité de déguster des boissons chaudes ou un jus d'oranges pressées à la brasserie ou encore l'organisation de diverses activités sportives par les coaches professionnels du fitness «LALUX in motion» situé dans les locaux, où des nouvelles machines ont été installées en 2023.

Juste en face de la brasserie, un micromarket est proposé. Tout le monde peut y acheter une variété de produits et plats à emporter préparés le jour même et proposés à des prix avantageux. De plus, pour éviter le gaspillage, les menus invendus du Restaurant d'entreprise y sont également proposés à prix réduit (jusqu'à 30%) et les recettes ainsi générées sont offertes à une œuvre caritative.



Au niveau de la gestion du temps, LALUX offre également de nombreux avantages, permettant à chaque collaborateur de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

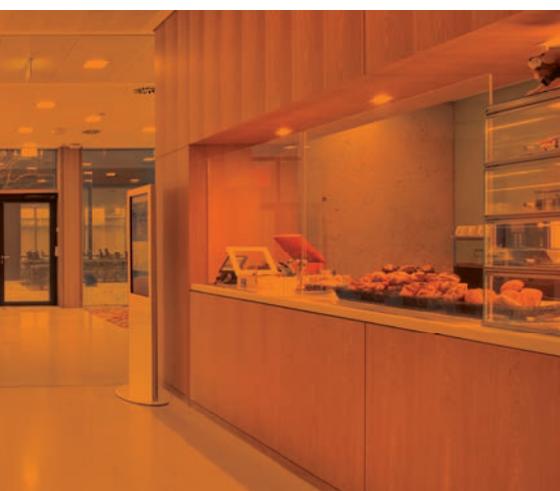
L'octroi de temps partiels à près de 20% des employés, qui se concrétisent sous une cinquantaine de modèles différents, la considération de toutes les formes de congé parental ou encore les possibilités de bénéficier de congé social et familial en sont les témoignages les plus évidents. S'ajoutent à cela la possibilité de faire du télétravail et la compensation des heures supplémentaires jusqu'à 6 jours de congés supplémentaires par an.

LALUX est aussi le seul assureur au Luxembourg à offrir un compte épargne-temps à ses employés. Ce dispositif permet à chaque salarié, s'il le souhaite, d'accumuler des jours de congés non pris au cours de l'année afin de les prendre ultérieurement.

Les salariés profitent d'horaires flexibles, avec un horaire mobile qui permet notamment de soulager ceux devant affronter les embouteillages. La journée peut commencer entre 7h et 9h30 et se terminer entre 16h et 18h30.

Pour certaines dates importantes, telles que les fêtes de fin d'année ou l'anniversaire de chaque employé, LALUX offre un cadeau. De même, une petite attention attend chaque employé le matin du 6 décembre à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Enfin, une journée dédiée à la santé est organisée annuellement pour sensibiliser les employés à différentes thématiques autour de ce sujet, et LALUX offre la possibilité à ses employés de se faire vacciner contre la grippe et le tétanos au siège de Leudelange pendant leur temps de travail.



Le siège de LALUX conçu pour le bien-être du personnel:
fitness, restaurant, brasserie et micromarket, crèche, conciergerie, parking sous-terrain



PARTENARIATS

En tant qu'acteur engagé dans la vie sociétale locale, divers sponsorings et partenariats font partie intégrante de la stratégie mécénale du Groupe. LALUX continue à s'engager envers les nombreux acteurs qu'elle soutient dans divers domaines.



Mécénat artistique

LALUX donne à la culture une grande importance, c'est la raison pour laquelle elle investit dans de nombreux projets artistiques.

Grâce à son partenariat avec L'Ecole de musique de l'UGDA, LALUX encourage les jeunes talents à poursuivre leur passion.

À travers la collaboration avec den Atelier, LALUX investit dans la musique et dans le divertissement pour un public de tout âge. Grâce à ce partenariat, des clients ont pu profiter de places VIP lors des concerts de l'Open Air Festival de Luxexpo. En partenariat avec SPUERKEESS, LALUX soutient également les festivals Echterlive, Congés Annulés et Beautiful Decay.

L'art occupe une place de choix dans les engagements de LALUX qui soutient notamment la Luxembourg Art Week depuis 2017.



Aux côtés des fédérations

Plusieurs Fédérations luxembourgeoises peuvent compter sur le soutien de LALUX depuis de nombreuses années, notamment la Fédération Luxembourgeoise de Football et la Fédération Luxembourgeoise de Basketball.

La Fédération des «Lëtzebuenger Guiden a Scouten» peut également compter sur le support de LALUX depuis plus de 25 ans.



Soutien des associations porteuses de projets à impact social et environnemental

En tant que partenaire de confiance, LALUX parraine depuis plus de 15 ans SOS Village d'enfants Monde.

Chaque année, LALUX sélectionne une association qui bénéficie de son soutien lors de la journée santé organisée pour les employés du Groupe. Cette année, l'organisation STROOSEN ENGLLEN a été choisie. Grâce aux diverses activités organisées pendant cette journée un chèque de 5.000 € a été offert à la fondation.

En 2023, LALUX a signé une convention de collaboration avec la startup luxembourgeoise Circu Li-ion. Celle-ci a développé un procédé automatisé et évolutif permettant de réutiliser plus de 80% des cellules d'une batterie de lithium-ion. LALUX soutient ainsi une initiative locale innovatrice répondant à un besoin croissant de minimisation de notre empreinte environnementale.

Depuis 2023, LALUX soutient également natur&emwelt a.s.b.l., une organisation engagée depuis plus de 100 ans dans la préservation de la biodiversité, en sensibilisant notamment les citoyens aux enjeux environnementaux. Grâce à ce partenariat, LALUX contribue à la lutte pour la protection de l'environnement.



Événements incontournables au Luxembourg

Pour LALUX, il est important d'être présent aux événements phares qui encouragent les commerçants et artisans locaux. La Foire Agricole rassemble tous les ans des milliers de personnes, tout comme la Home Expo, où les visiteurs peuvent rencontrer LALUX sur le stand commun avec SPUERKEESS. De nombreux concours hippiques nationaux peuvent également compter sur le soutien de LALUX tout au long de l'année.



OUTILS DIGITAUX AU SERVICE DES CLIENTS

Être présent pour ses clients n'importe où et à n'importe quel moment, leur faciliter la vie et réduire les échanges papiers sont autant de préoccupations auxquelles LALUX tient à répondre grâce à ses différents outils digitaux.



easyAPP & easyAPP Home

Que ce soit sur leur smartphone avec easyAPP ou sur leur ordinateur avec easyAPP Home, les utilisateurs peuvent consulter l'ensemble de leurs contrats LALUX, LALUX-VIE et DKV.

Un certain nombre de démarches peuvent y être effectuées, notamment modifier ses données personnelles, déclarer un sinistre, demander un remboursement santé ou faire appel à un service d'assistance en cas d'urgence. Cet espace client permet de centraliser les documents importants, comme les certificats d'impôt par exemple, accessibles en quelques clics. Enfin, easyAPP et easyAPP Home offrent un canal supplémentaire pour contacter son agent LALUX et/ou DKV, que ce soit par email ou par téléphone.

easyPENSION PRO

LALUX met à disposition de ses clients liés à un plan de pension complémentaire entreprise l'outil easyPENSION PRO. Ainsi, les Ressources Humaines et les affiliés d'une société ayant souscrit à lalux-Staff Protect accèdent aux certificats fiscaux en quelques clics, les RH peuvent y gérer les arrivées et les départs d'affiliés, modifier leurs coordonnées facilement, ou encore transmettre les données annuelles à LALUX de manière sécurisée, et les employés y faire des choix d'investissement. Enfin, les indépendants clients de lalux-Safe Future ont aussi accès à cette plateforme sécurisée.

lalux.lu et dkv.lu, premiers sites d'assurances en 5 langues

Le site de LALUX est disponible en allemand, anglais, français, luxembourgeois et portugais depuis 2022. Désormais, c'est aussi le cas du site dkv.lu. Ce dernier a été rattaché au site lalux.lu grâce à un accès direct, un layout et une navigation similaires, afin de faciliter les recherches des clients du Groupe LALUX.

Les clients du Groupe ont depuis toujours la possibilité d'être conseillés dans la langue de leur choix grâce aux compétences linguistiques des agents et employés. Les utilisateurs des sites peuvent aussi trouver toutes les informations en ligne dans les 5 langues les plus utilisées au Luxembourg.

Les simulateurs disponibles

Pour améliorer et faciliter l'expérience client, LALUX met à disposition sur son site Internet deux simulateurs. Le premier estime le gain fiscal d'une assurance prévoyance vieillesse, easyLIFE Pension, en fonction de la situation personnelle de chacun et du montant qu'il souhaite épargner pour préparer sa retraite.

Sur base des mêmes critères, le client peut également calculer en quelques clics le montant maximal déductible d'une assurance Solde Restant Dû.



Content marketing

Les clients du Groupe LALUX et plus largement les résidents luxembourgeois ont pu découvrir une série de contenus vidéo, d'articles de blog ou encore de posts et stories sur les réseaux sociaux à travers lesquels LALUX partage des conseils, des astuces pratiques et des solutions d'assurances.

Tous les articles et les vidéos sont accessibles sur le blog du site lalux.lu, organisé en catégories de besoins.



**www.dkv.lu
désormais aussi
en 5 langues**



Les articles du blog sont répartis selon les catégories :

- Auto
- Habitation
- Familles
- Voyages
- Santé
- Pension
- Expats
- Étudiants et
- Professionnels

INNOVATIONS



DIGITAL

Soucieuse de garantir une qualité de service élevée, LALUX travaille depuis plusieurs années à sa transformation digitale. Différents outils digitaux ont été conçus ou améliorés afin de simplifier la vie des assurés, des agents et des équipes internes.



Nouvelles fonctionnalités easyAPP

L'espace client easyAPP propose de nouveaux outils facilitant la gestion des contrats d'assurances Vie type «épargne» liés à des fonds d'investissement sous-jacents. Chaque client peut désormais suivre en temps réel le montant total de son portefeuille, ainsi que le rendement net. Un graphique indique également les valeurs minimales et maximales de l'épargne sur la période choisie. La vue «composition du portefeuille» permet de visualiser le détail de la répartition de l'investissement en temps réel. Enfin, l'utilisateur peut trouver davantage d'informations sur les fonds d'investissements sélectionnés.

Mise en place de la solution IBM Case Manager

IBM Case Manager est une solution qui permet de centraliser et de gérer l'ensemble des informations et des processus associés à un dossier, de manière intégrée et cohérente. Chez LALUX, cette solution a été déployée dans les départements Indemnisation, Contrat, Expédition, VIE Individuelle et Vie Collective. Les

principaux avantages de cet outil sont la centralisation des informations, l'automatisation des processus, la collaboration efficace et l'amélioration de la conformité.

Esign – signature numérique pour les polices d'assurance DKV

Les propositions d'assurance pouvaient déjà être signées numériquement, à présent c'est aussi possible pour les polices d'assurance DKV avec Esign. Tant que la police n'est pas signée, le client reçoit régulièrement des courriels de rappel et dispose d'un total de 21 jours pour signer. Cette mise en œuvre numérique est une mise à niveau réussie de notre logiciel et une grande aide pour la vente des produits DKV.



Allègement des processus de remboursement DKV Luxembourg (tiers payant)

Après un premier échantillon de clients résidant en France ayant pu profiter du tiers payant à partir de 2023, ce service a été élargi aux nouveaux clients Groupe. Ce dispositif permet aux affiliés de ne plus avancer les frais de santé qui seraient remboursés par la suite dans le cadre de leur contrat DKV. Il va continuer à s'élargir progressivement afin que l'ensemble de cette clientèle puisse à terme en profiter.

Sécurité informatique

La sécurité informatique est un enjeu primordial pour les entreprises. LALUX continue à œuvrer afin de la renforcer sans cesse. Cela passe notamment par la migration et la mise à jour de notre solution garantissant la sécurité de notre infrastructure réseau sur nos différents data center, ou encore la migration vers un nouvel outil de protection de toutes nos applications web. Enfin, des formations sont régulièrement dispensées aux employés afin de les rendre vigilants et de les avertir quant aux nouvelles techniques adoptées par les hackers.



Digitalisation LALUX-VIE

La satisfaction client passe entre autres par la rapidité de traitement de leur demande. La digitalisation des procédés se poursuit, notamment chez LALUX-VIE, avec la mise en œuvre d'un Workflow, qui permet de réduire les délais en automatisant certaines opérations. Un autre volet a été la digitalisation des archives de LALUX-VIE.

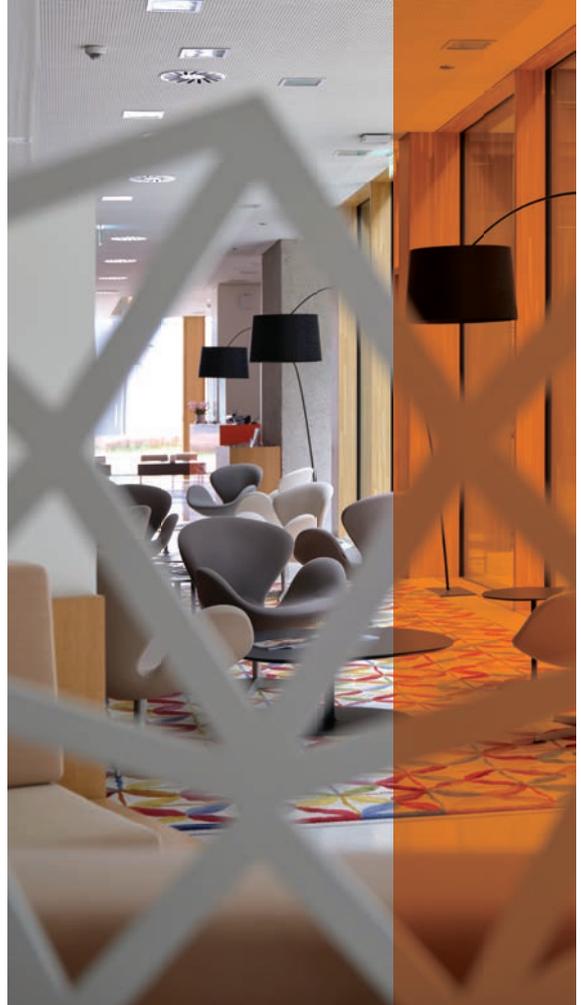




PRODUITS

Les dernières années ont provoqué une modification profonde dans les habitudes des consommateurs. En plus d'une expérience simple et personnalisée, ils attendent plus que jamais des produits et services de qualité, répondant à leurs besoins. En tant que leader en termes de satisfaction client, LALUX poursuit l'ambition non seulement de s'adapter rapidement à ces nouvelles exigences, mais encore d'anticiper l'évolution du marché.

Ainsi, LALUX fait évoluer en permanence sa gamme de produits.



easyPROTECT Habitation

LALUX a récemment actualisé son produit easyPROTECT Habitation dans le but de renforcer la qualité et le succès de son offre existante en enrichissant les garanties proposées. Le nouveau produit repose toujours sur trois formules, qui ont été repensées : Sécurité, Confort et Performance. La formule Sécurité s'adresse aux clients à la recherche de solutions à prix maîtrisé pour assurer efficacement leurs biens. La formule Confort se distingue principalement par sa flexibilité, permettant de sélectionner à la carte les garanties désirées. Quant à la formule Performance, elle offre une couverture ultra complète. Au-delà de ces formules, de nombreux packs d'options répondant à des besoins particuliers sont disponibles, tels que le Pack Piscine, le Pack Cyclisme et Mobilité Douce, ou encore le Pack Appareils énergie verte. Chacun peut donc composer l'assurance qui lui correspond.



easyPROTECT Auto – LALUX Taxi

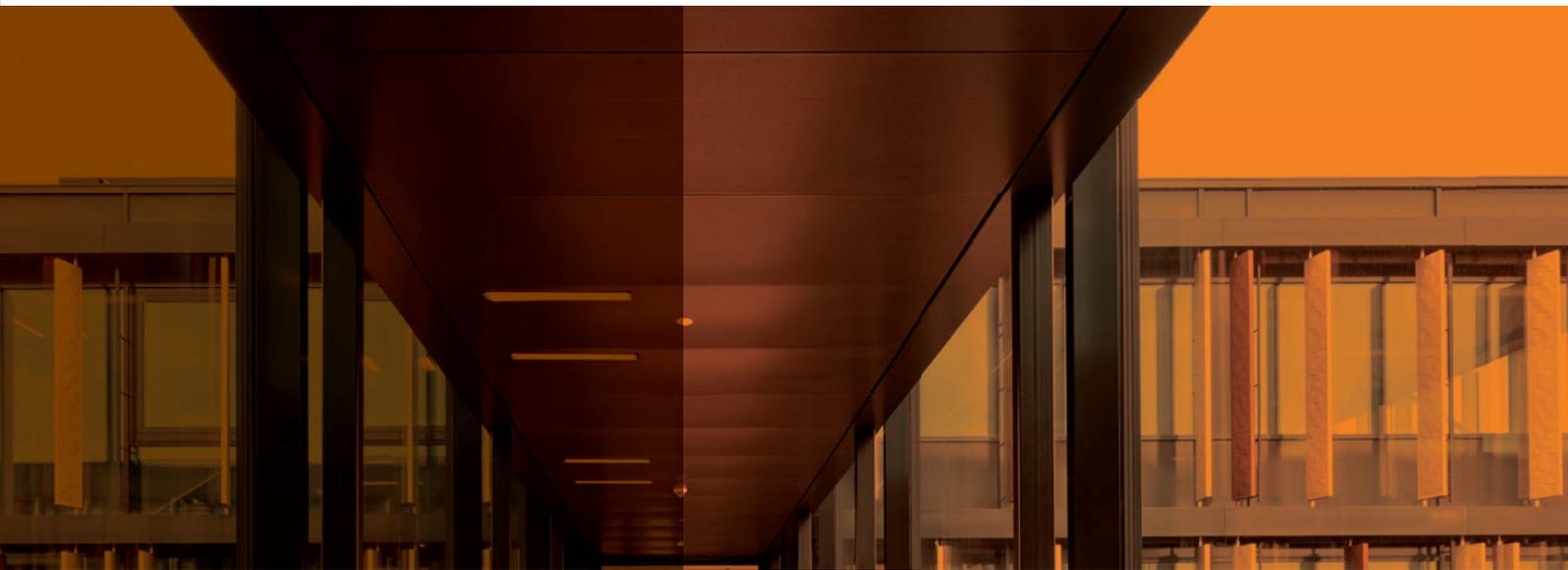
Afin de mettre en évidence notre volonté d'investir dans la prévention et la sécurité de nos clients particuliers, les clients easyPROTECT Auto formule Performance peuvent désormais profiter du service LALUX Taxi. Celui-ci couvre jusqu'à 3 retours en taxi au cas où ils ne seraient pas en mesure de conduire leur voiture. Un écran supplémentaire a été ajouté dans l'espace client easyAPP afin que les clients puissent effectuer leurs demandes de remboursement.





COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS





LALUX GROUP S.A.

Comptes annuels consolidés pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2024

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 212059

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Aloyse Kohll

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directrice Générale de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Juriste

Joël Wagner

Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS



COMITÉ D'AUDIT COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen

Aloyse Kohll

François Pauly

Olivier Wantz



COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président

Aloyse Kohll

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION



Les comptes annuels consolidés de 2024 sont présentés avec les chiffres correspondants de l'année passée donnant une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés du Groupe.

Rappelons que l'objectif des comptes consolidés est de réunir les bilans et les comptes de profits et pertes des entreprises consolidées en un seul bilan et en un seul compte de profits et pertes, comme s'il s'agissait des comptes d'une seule entreprise.

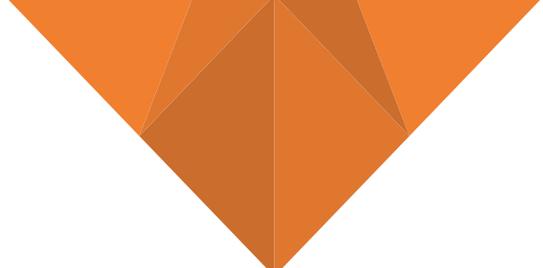
Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital. LALUX GROUP S.A. constituée le 23 décembre 2016 via l'apport des participations dans nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., et détenue à 60 % par cette dernière, les autres 40 % sont détenues par la SPUERKEESS.

S'y rajoutent LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A..

Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à.r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, la société IMMO-LALUX Gravity I S.A., société constituée



en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A. ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity II S.A., société constituée en date du 30 janvier 2023 et détenue à 50 % par DKV Luxembourg S.A., à 33,3 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et à 16,7 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNV et Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe a prévu la poursuite des activités métier dans la continuité de l'exercice précédent selon les plans d'activités spécifiques aux sociétés qui le constituent. En 2024, les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'ont procédé à aucun rachat d'actions propres et n'ont pas fait usage de produits dérivés. Le Groupe n'a pas de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Les bénéfices cumulés de nos filiales d'assurances ont atteint EUR 98.033.455,04 contre EUR 86.446.005,72 pour l'exercice précédent. Le total des primes émises s'élève à EUR 793.160.381,93 contre EUR 726.230.497,79 pour l'exercice précédent.

La rentabilité du portefeuille des engagements d'assurance est suivie par une acceptation prudente des risques. La couverture des sinistres ou événements exceptionnels est réalisée par un programme de réassurance approprié.

Le bilan consolidé de LALUX GROUP S.A. au 31 décembre 2024 renseigne des capitaux propres, part du Groupe, de EUR 619.149.439,94 contre EUR 613.638.578,55 pour l'exercice précédent.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 94.966.041,71 contre EUR 91.618.250,52 pour l'exercice précédent.

Les perspectives économiques restant incertaines, le résultat de l'exercice en cours est difficile à prévoir.

La gestion du risque de liquidité s'effectue au niveau de chacune de entités du Groupe LALUX et se caractérise par des portefeuilles d'investissements respectifs majoritairement constitués d'obligations de rating « investment grade » échangeables sur des marchés réglementés permettant la mise à disposition à très court terme de liquidités. La politique d'investissement en place au sein du Groupe LALUX favorise également la diversification tant au niveau des gestionnaires de fonds que les filiales du Groupe LALUX sollicitent qu'au niveau des fonds eux-mêmes retenus pour l'investissement. Les expositions par émetteurs sont faibles et les émetteurs sont, eux-mêmes, très diversifiés.

A cela s'ajoute un volume de liquidités détenu en fin d'exercice de référence qui garantit tant à LALUX GROUP S.A. qu'à ses filiales d'assurer les engagements pris et de faire face à d'éventuels événements imprévus.



Par consolidation, la société LALUX GROUP S.A. dispose de liquidités suffisantes au 31 décembre 2024.

Le Groupe exerce depuis toujours sa responsabilité sociétale et a élaboré une stratégie prenant en compte le développement durable, se traduisant notamment par la mise en œuvre de projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité. Cet engagement se concrétise notamment par des initiatives au bénéfice des collaborateurs du groupe qui contribuent positivement à l'environnement de travail.

Des actions concrètes qui permettent de limiter encore son impact sur l'environnement sont mises en place chaque année.

Au niveau de ses produits, le Groupe prend en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de souscription afin de garantir la pérennité des services d'assurance et la protection des assurés.

En matière d'investissement, le Groupe ambitionne d'analyser les opportunités d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de ses actifs. Son objectif est d'adopter un modèle plus durable, tout en maîtrisant les risques et en créant de la valeur à long terme pour ses clients, employés, actionnaires et autres parties prenantes.

Les analyses et le suivi réalisés sur l'exposition aux marchés financiers ainsi que la vigilance accrue qui a été mise en place en matière de LBC/FT et de sanctions financières continuent à être appliqués notamment dans le contexte des tensions internationales persistantes. Les mesures prises par le Conseil d'Administration pour s'assurer que les contrôles existants relatifs à la clientèle, l'exposition au « risque pays », les activités prestées et les canaux de distribution utilisés sont suffisants et restent en place. La réévaluation des risques inhérents à l'ensemble des activités de la société a permis de conclure encore une fois que le Groupe a une exposition qui est évaluée à « mineure ».

En 2024, l'inflation a été une préoccupation majeure de la Banque Centrale Européenne, qui a ajusté sa politique de taux directeurs en conséquence. Dû à une pression inflationniste moindre, des baisses de taux sont également projetées pour 2025.

Le Conseil d'Administration continue à suivre activement la situation des marchés financiers et va prendre les actions requises si nécessaire.

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'autres impacts majeurs nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels consolidés.

Luxembourg, le 31 mars 2025
Le Conseil d'Administration



9 lalux

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ



Aux actionnaires de
LALUX GROUP S.A.
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
R.C.S. Luxembourg : B 212059

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de LALUX GROUP S.A. (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél.: +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables

Luxembourg, le 2 avril 2025

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Brice Bultot

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

ACTIF	Notes	2024	2023
Actif incorporels	2A, 3A	6.601.301,29	8.643.063,88
Placements		3.025.932.811,49	2.970.715.404,63
Terrains et constructions	2B, 3B	267.715.549,27	274.986.014,70
Autres placements financiers	2D, 3C	2.758.217.262,22	2.695.729.389,93
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		612.425.918,89	534.322.327,80
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		1.712.934.258,35	1.691.509.229,28
Autres prêts		34.223.326,73	40.298.688,38
Dépôts auprès des établissements de crédit		398.633.758,25	429.599.144,47
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux	2E	300.888.396,69	232.421.736,55
Subrogations et sauvetages	2F	5.471.471,16	5.753.025,73
Part des réassureurs dans les provisions techniques		103.329.596,27	74.111.828,25
Provision pour primes non acquises		24.577.420,64	24.594.369,43
Provision d'assurance-Vie		1.046.583,63	1.016.650,28
Provision pour sinistres		77.705.592,00	48.500.808,54
Créances	2G, 3D	58.675.571,11	55.641.761,91
Créances nées d'opérations d'assurance direct sur:		40.225.962,38	35.007.762,85
les preneurs d'assurance		12.789.860,36	12.174.558,78
les intermédiaires d'assurance		27.436.102,02	22.833.204,07
Créances nées d'opérations de réassurance		309.434,04	1.823.080,31
Autres créances		18.140.174,69	18.810.918,75
Autres éléments d'actif		95.315.153,85	86.394.274,89
Actifs corporels et stocks	2B	15.605.407,75	15.171.467,08
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		79.709.746,10	71.222.807,81
Comptes de régularisation		14.974.618,27	12.682.098,36
Intérêts et loyers acquis non échus		14.862.392,75	12.580.887,63
Autres comptes de régularisation		112.225,52	101.210,73
TOTAL DE L'ACTIF		3.611.188.920,13	3.446.363.194,20

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

PASSIF	Notes	2024	2023
Capitaux propres		619.149.439,94	613.638.578,55
Capital souscrit	3E	175.000.000,00	175.000.000,00
Primes d'émission		173.179.506,60	173.179.506,60
Réserves		193.194.070,37	151.462.781,82
Réserve légale	3F	17.500.000,00	17.500.000,00
Autres réserves		2.020.448,57	1.420.448,57
Réserve de consolidation	1	173.673.621,80	132.542.333,25
Acomptes sur dividendes		-85.000.000,00	-50.000.000,00
Résultats reportés		18.318,24	372,01
Résultat de l'exercice		94.966.041,71	91.618.250,52
Postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	67.791.503,02	72.377.667,60
Intérêts minoritaires	1	9.807.529,86	9.704.958,53
Capital et réserves		9.633.008,53	9.620.874,97
Résultat de l'exercice		174.521,33	84.083,56
Provisions techniques	2H	2.370.376.474,23	2.283.493.633,63
Provision pour primes non acquises		69.541.626,27	68.786.266,90
Provision d'assurance-Vie		1.774.656.039,51	1.757.541.386,24
Provision pour sinistres		523.565.465,57	454.165.374,96
Autres provisions techniques		2.313.692,11	2.760.605,53
Provision pour remboursement de primes		299.650,77	240.000,00
Provision techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2I	300.888.396,69	232.421.736,55
Provisions pour autres risques et charges	2J	91.880.183,51	106.960.414,25
Provisions pour pensions et obligations similaires		3.016.421,12	3.127.892,41
Provisions pour impôts		77.649.068,28	91.336.136,53
Provisions pour impôts différés		6.827.471,77	10.153.022,28
Autres provisions		4.387.222,34	2.343.363,03
Dépôts reçus des réassureurs		81.308.051,07	54.421.787,13
Dettes		132.429.088,14	141.683.067,54
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		40.341.519,10	34.731.979,01
Dettes nées d'opérations de réassurance		7.781.193,46	7.901.809,44
Dettes envers les établissements de crédit	3H	51.627.548,21	60.426.654,50
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		32.678.827,37	38.622.624,59
Comptes de régularisation		5.349.756,69	4.039.018,02
TOTAL DU PASSIF		3.611.188.920,13	3.446.363.194,20

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2024	2023
COMPTE TECHNIQUE			
Primes acquises, nettes de réassurance		645.820.815,11	588.990.240,05
Produits des placements		58.533.685,94	44.133.512,29
Plus-values non réalisées sur placements		21.237.441,86	19.690.612,63
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Non-Vie		14.114.479,72	9.002.800,43
Autres produits techniques, nets de réassurance		19.348.131,21	18.156.510,16
Charge des sinistres, nette de réassurance		- 437.400.630,29	- 383.162.255,73
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		- 81.207.473,25	- 63.445.632,14
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		- 11.811.630,00	- 15.522.952,05
Frais d'exploitation nets		- 75.330.920,39	- 70.792.862,13
Charges des placements		- 22.631.886,73	- 10.731.135,78
Moins-values non réalisées sur placements		- 312.182,030	- 90.493,04
Autres charges techniques, nettes de réassurance		- 1.163.513,42	162.864,41
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Vie		941.245,15	- 2.775.429,73
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE	4A, 4B	130.137.562,61	133.615.779,37
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	4A	68.278.371,55	78.116.986,82
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4B	61.859.191,06	55.498.792,55

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2024	2023
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique	4A, 4B	130.137.562,61	133.615.779,37
Produits des placements		56.222.067,55	44.233.944,42
Produits des autres placements:		36.953.250,29	33.034.521,03
Produits provenant des terrains et constructions		13.797.236,98	13.079.801,21
Produits provenant d'autres placements		23.156.013,31	19.954.719,82
Profits provenant de la réalisation de placements		19.268.817,26	11.199.423,39
Charges des placements		-55.521.684,25	-40.561.367,85
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-37.517.797,20	-31.839.515,13
Corrections de valeurs sur placements		-17.172.008,45	-7.815.725,35
Pertes/réalisation de placements		-831.878,60	-906.127,37
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie		-14.114.479,72	-9.002.800,43
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie		-941.245,15	2.775.429,73
Autres produits		38.131.671,91	30.778.414,00
Autres charges y compris les corrections de valeur		-34.533.259,03	-34.255.377,32
Dotations aux postes spéciaux à quote-part de réserve	3G	-3.071.775,17	-10.089.678,41
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	7.657.939,75	6.146.490,57
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-28.481.256,46	-31.545.970,00
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		95.485.542,04	92.094.864,08
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-344.979,00	-392.530,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		95.140.563,04	91.702.334,08
PART DU GROUPE		94.966.041,71	91.618.250,52
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES		174.521,33	84.083,56

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024 (EN EUR)



NOTE 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1A – MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LALUX GROUP S.A. a été constituée le 23 décembre 2016 via l'apport en nature des participations de nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., à 60 %, les autres 40 % ont été apportés par la SPUERKEESS. Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. sont détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A. Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 est détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 qui est détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenus par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, la société IMMO-LALUX Gravity I S.A., société constituée en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A. ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity II S.A., société constituée en date du 30 janvier 2023 et détenue à 50 % par DKV Luxembourg S.A., à 33,3 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et à 16,7 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNV et Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe réalise trois types d'activités : centraliser les activités du Groupe LALUX, coordonner les activités des filiales du Groupe LALUX, et garantir un meilleur pilotage du Groupe LALUX.

Le Groupe a son siège social au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Le Conseil d'Administration suit très attentivement la situation géopolitique actuelle liée aux tensions internationales et ses impacts éventuels sur les comptes annuels consolidés de la Société, et notamment des éléments tels que les investissements. Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place et l'exposition très limitée de la Société à ces marchés, le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les comptes annuels consolidés et nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels consolidés.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées ont été éliminés.

Les variations au cours de l'exercice des postes de réserves des sociétés consolidées sont imputées à la rubrique «Autres réserves».

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans le résultat consolidé est montrée séparément.

NOTE 2

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes annuels de la LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes annuels de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2A – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Élément	Méthode	Taux
Logiciels informatiques	linéaire	33,33 %
Fonds de commerce et Goodwill	linéaire	20,00 %

2B – ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué des amortissements calculés sur base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	1,50 - 10,00 %
Matériel	linéaire	20,00 - 25,00 %
Mobilier	linéaire	10,00 %
Terrains		non amortissable

2C – CONVERSION DES POSTES EN DEVISE

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes annuels. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur transaction.

2D – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La valeur actuelle des placements cotés est égale à leur valeur liquidative à la date du bilan sur base du dernier cours de bourse connu. La valeur actuelle des autres valeurs mobilières est établie avec prudence et bonne foi sur base des informations à la disposition du Conseil d'Administration. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de remboursement compte tenu de l'application des règles suivantes :

- les différences positives (agio) sont directement prises en charge dans le compte de profits & pertes ;
- les différences négatives (disagio) sont reconnues au moment de leur réalisation.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur attribuer une valeur inférieure à leur valeur comptable à la date de clôture du bilan en cas d'incertitude quant au recouvrement de certains montants (risque de contrepartie).

En particulier, lors de l'évaluation du portefeuille obligataire, la Société applique des critères d'appréciation de correction de valeur tenant compte de la qualité des émetteurs des titres détenus (notation) et de l'incertitude concernant le risque de défaillance de l'émetteur. En cas de survenance d'un évènement de crédit ou une défaillance de l'émetteur, la correction de valeur est égale à la différence entre le prix d'acquisition ou la valeur nette comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice courant.

Les corrections sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Dépôts auprès des établissements de crédit

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont valorisés à leur valeur nominale

2E – PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie.

2F – SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Sous ce poste sont inscrites les sommes récupérables, estimées avec prudence, provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

2G – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale et de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H – PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision mathématique est établie contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

La provision pour égalisation au 31 décembre 2024 a été établie conformément aux exigences du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007.

2I – PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J – PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.



NOTE 3

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3A – ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2024	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2024
Logiciels et licences	8.643.063,88	3.568.024,71	0,00	5.609.787,30	6.601.301,29
Total	8.643.063,88	3.568.024,71	0,00	5.609.787,30	6.601.301,29

3B – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2024	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2024
Terrains et constructions	274.986.014,70	0,00	0,00	7.270.465,43	267.715.549,27
Total	274.986.014,70	0,00	0,00	7.270.465,43	267.715.549,27

Les terrains ne sont pas amortis.

3C – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement», nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 2.847.463.130,86 qui se décomposent comme suit :

€	2024
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	714.607.112,38
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1.699.998.933,50
Autres prêts	34.223.326,73
Dépôts auprès des établissements de crédit	398.633.758,25

3D – CRÉANCES

Il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3E – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève à EUR 175.000.000,00 représenté par 17.500 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10.000,00 entièrement libérées.

Au niveau de l'exercice 2023, aucune entrée et sortie de capital n'ont été réalisées.

3F – RÉSERVE LÉGALE

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3G – POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous ce poste comprend des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.



3H – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes d'une durée supérieure à 5 ans au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

€	2024	2023
Établissements de crédit	15.251.112,43	21.267.559,84



NOTE 4

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

4A – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE

€	2024	2023
Primes acquises, nettes de réassurance	400.470.652,78	380.846.166,52
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	14.114.479,72	9.002.800,43
Autres produits techniques, nets de réassurance	16.368.775,39	15.773.387,69
Charge des sinistres, nette de réassurance	- 273.267.708,36	- 242.448.773,29
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 2.727.393,55	- 4.927.877,28
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	- 60.000,00	- 60.000,00
Frais d'exploitation nets	- 85.627.376,92	- 80.208.930,47
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 993.057,51	140.213,22
Résultat du compte technique	68.278.371,55	78.116.986,82

4B – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE

€	2024	2023
Primes acquises, nettes de réassurance	245.350.162,33	208.144.073,53
Produits des placements	58.533.685,94	44.133.512,29
Plus-values non réalisées sur placements	21.237.441,86	19.690.612,63
Autres produits techniques, nets de réassurance	2.979.355,82	2.383.122,47
Charge des sinistres, nette de réassurance	-164.132.921,93	-140.713.482,44
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-78.480.079,70	-58.517.754,86
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance	-11.751.630,00	-15.462.952,05
Frais d'exploitation nets	10.296.456,53	9.416.068,34
Charges des placements	-22.631.886,73	-10.731.135,78
Moins-values non réalisées sur placements	-312.182,30	-90.493,04
Autres charges techniques, nettes de réassurance	-170.455,91	22.651,19
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	941.245,15	-2.775.429,73
Résultat du compte technique	61.859.191,06	55.498.792,55

4C – HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé se décomposent comme suit :

€	2024	2023
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes annuels	503.250,03	503.250,03
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	0,00	0,00
Autres honoraires relatifs à des services autorisés	10.500,00	10.500,00

4D – TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4E – EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe LALUX a occupé en moyenne 459,01 personnes contre 444,88 personnes en 2023.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

	2024	2023
Dirigeants	42,04	40,37
Salariés	416,97	404,51

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit (en EUR) :

	2024	2023
Rémunérations	40,89 millions	38,73 millions
Charges sociales	6,97 millions	6,88 millions
dont pensions	2,21 million	1,94 million

4F – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION, DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Conseil d'Administration		
2024	EUR 675.000,00	8 personnes
2023	EUR 738.000,00	8 personnes

Le montant indiqué inclut la retenue à la source ainsi que, uniquement pour l'année 2023, la taxe sur la valeur ajoutée.

À noter qu'il n'y a eu ni avances, ni crédits accordés aux membres desdits organes.



NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, le Groupe est engagé irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2024, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 215,10 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions (2023: EUR 246,86 millions).

Au 31 décembre 2024, le Groupe a des engagements de EUR 1,55 million (2023: EUR 1,22 million) portant sur différents contrats de leasing et EUR 14,73 millions (2023: EUR 22,74 millions) concernant le bail locatif.

Des engagements non encore échus pour EUR 20 millions portent sur une hypothèque relative au complexe immobilier situé dans la zone administrative «Am Bann» à Leudelange.

Les dettes envers les établissements de crédit liées à l'acquisition du complexe immobilier situé à Howald, 2-4, rue Peterelchen sont couvertes par une hypothèque.

Les dettes envers les établissements de crédit liées à l'acquisition du complexe immobilier situé boulevard Pierre Frieden 45 à Luxembourg sont couvertes par une hypothèque.



NOTE 6

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2024.

Crédits photographiques:

Eric Chenal,
Sophie Margue,
SPUERKEESS,
Studion et
Christof Weber

LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 212059

